

PROCES-VERBAL DU 3 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHEVERNY dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Mme GALLARD Lionella, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2023

Présents : Mme GALLARD, Mr TESSIER, Mr CHADENAS, Mme CLEMENT, Mr GIL, Mme DESOUCHES-GRANGEON, Mme DAZIN, Mme CARINE, Mme VACELET, Mme VIVANT, Mr de VIBRAYE Charles-Antoine, Mr GOUNY.

Absents excusés : Mr CHERRIER. a donné procuration Mr TESSIER. Mr CAZIN a donné procuration à Mr GOUNY Fabrice

Absent : Mr GUILLOT

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Francine

Ordre du jour :

- 1) – ANCT (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires) - Projet écoquartier : présentation étude financière.
- 2) – Aménagement secteur sud-est – création d'un espace polyvalent :
 - Entreprise BSTP – lot n°1 VRD – avenant n°2
 - Entreprise BSTP – lot n°1 VRD : avenant n°3.
 - Entreprise BSTP – lot n° 1 VRD : sous-traitance travaux d'enrobé par l'entreprise TPPL.
- 3) – Conseiller Numérique création d'un service commun.
 - CST (Comité Social Territorial) : avis sur la création d'un service commun Conseiller Numérique).
- 4) – Agglopolys – rapport activités 2022.
- 5) – Mme DAZIN Thérèse, conseillère municipale : participation réunion écoquartier à Paris– remboursement de frais de déplacements.
- 6) – INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) : recensement population 2024 – désignation d'un coordonnateur communal.
- 7) – Commission de révision des listes électorales : renouvellement.
- 8) – Festival Arts de la Rue 2023 « Echo du Caquetoire » : présentation du programme.
- 9) – Affaires diverses.

ANCT (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires) - Projet écoquartier : présentation étude financière.

Le cabinet EY représenté par Mr TREMOUILLE Emmanuel et Mr BENSIAM Karim est venu présenter au conseil municipal une prospective technique et financière relative au projet de création d'un écoquartier dans le secteur sud-est du centre bourg. Un point a été fait sur les actions déjà menées et à venir ainsi que leurs coûts. En parallèle les recettes possibles ont été présentées qui permettent d'assurer un équilibre de l'opération sous réserve de l'attribution de subventions publiques.

L'accent a été mis sur la nécessité de préserver l'esprit de village, du respect de l'environnement. Différents scénarii ont été abordés en matière de portage et gestion du projet à savoir :

- Une régie simple : la collectivité est seule à porter et gérer le projet.
- Une concession d'aménagement : la collectivité peut confier à un aménageur la gestion du projet.
- Une SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération unique) : la SEMOP aura pour vocation exclusive de conclure et d'exécuter un contrat passé entre la collectivité et au moins un actionnaire opérateur économique pour la gestion du projet écoquartier. Cela implique une entrée en capital permettant d'assurer une minorité de blocage lors de la tenue d'une assemblée générale.

BSTP – avenant n°2 – Lot n°1 VRD – MAPA (Marché à Procédure Adaptée) - Aménagement du secteur sud-est du Centre Bourg – Création liaison viaire, parkings, aire camping-cars, espace polyvalent et espaces verts.

Un avenant n°2 de moins-value d'un montant de 49 800 € HT a été signé en date du 15 juin 2023 avec l'entreprise BSTP attributaire du lot n°1 – VRD pour la réalisation d'une liaison viaire, de parkings, d'une aire de camping-cars, d'un espace polyvalent et d'espaces verts. L'avenant porte sur la suppression de l'empierrement pour consolider le fonds du terrain et de la prestation supplémentaire PSE (n°8) – réalisation d'un cheminement piéton Route du Bûcher. Le nouveau montant du marché prenant en compte cet avenant n°2 est ramené à 662 543.00 € HT.

BSTP – avenant n°3 – Lot n°1 VRD – MAPA (Marché à Procédure Adaptée) - Aménagement du secteur sud-est du Centre Bourg – Création liaison viaire, parkings, aire camping-cars, espace polyvalent et espaces verts.

Un avenant n° 3 de plus-value d'un montant de 49 790 € HT a été passé avec l'entreprise BSTP attributaire du lot n°1 VRD pour la création d'une liaison viaire, de parkings, d'une aire de camping-cars, d'un espace polyvalent et d'espaces verts. L'avenant concerne des travaux de préparation du sol de l'aire de camping-cars, de l'espace polyvalent et de l'espace des parkings. Le nouveau montant du marché est porté à 712 333.00 € HT.

BSTP – Lot n°1 VRD – MAPA (Marché à Procédure Adaptée) -Aménagement du secteur sud-est du Centre Bourg – Création liaison viaire, parkings, aire camping-cars, espace polyvalent et espaces verts.- Déclaration de sous-traitance avec l'entreprise

L'entreprise BSTP titulaire du marché public relatif à la création d'une liaison viaire, de parkings, d'une aire de camping-cars, d'un espace polyvalent et d'espaces verts dans le secteur sud-est du Centre Bourg a confié la sous-traitance des enrobés à l'entreprise TPPL pour un montant de 80 000 € HT. Cette sous-traitance a fait l'objet d'une déclaration qui a été acceptée par la collectivité.

Conseiller numérique France Services (CnFs) – mise à disposition de service – CDG 41 (Centre de Gestion 41) – Avis du CST (Comité Social Technique)

Dans le cadre du renouvellement du dispositif CnFs (Conseiller Numérique France Service), les collectivités de Cour-Cheverny, Cellettes, Chitenay et Cormeray ont souhaité vouloir bénéficier du dispositif. Elles ont demandé que le dispositif soit réalisé sous la forme d'un service commun. Le CST (Comité Social Technique) du Centre de Gestion du Loir-et-Cher a dû être saisi pour émettre un avis sur cette mise en commun du service. Le comité a émis un avis favorable le 29 juin 2023. Mr HEMOND Stéphane actuel conseiller numérique est reconduit dans ses fonctions à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée de 3 ans. Il exercera ses missions à raison d'une journée par semaine dans chacune des cinq collectivités.

AGGLOPOLYS INTERCOMMUNALITE – RAPPORT ACTIVITES 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

La communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys » a transmis à la collectivité son rapport d'activités 2022 pour qu'il soit remis à chaque conseiller municipal. Ce rapport a été communiqué à chacun des membres lors de la séance.

Mme DAZIN Thérèse – Ecoquartier – réunion formation à PARIS Remboursement frais de déplacements

Dans le cadre du projet écoquartier, Mme DAZIN Thérèse, conseillère municipale s'est rendue à PARIS par le train le 20 juin 2023 pour participer à une réunion organisée par Le Club ÉcoQuartier dont le but est la mise en réseau des acteurs publics et privés de la démarche ÉcoQuartier, Elle s'est acquittée d'un montant de transport de 58.20 €.

Cette réunion s'inscrivant dans le projet communal de création d'un écoquartier, il a été décidé de lui rembourser l'intégralité du montant des frais de déplacement.

Recensement population 2024 - nomination du coordonnateur communal du recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement

Le prochain recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Ce recensement nécessite de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de sa préparation, puis de sa réalisation. Mme CLEMENT Francine, maire adjoint, a été désignée pour assurer cette fonction. Mme FEUILLOY Delphine, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été nommée pour assister Mme CLEMENT Francine dans ses fonctions.

**COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES –
RENOUVELLEMENT DES MEMBRES.**

En 2020, la composition des commissions de contrôle des listes électorales a été arrêtée pour trois ans, suite au renouvellement des conseils municipaux. En 2023, il convient donc de procéder à la désignation des membres de ces commissions pour un nouveau mandat de trois ans. Les personnes suivantes ont été proposées :

1° - Au titre de conseiller municipal :

- Mr de VIBRAYE Charles-Antoine - titulaire
- Mr CAZIN François – suppléant.

2° - Au titre de délégué de l'administration :

- Mr DESCOMBES Jean – titulaire
- Mme HERMELIN Danièle – suppléante

3° - Au titre de délégué du président du Tribunal Judiciaire :

- Mme DILAJ Michèle
- Mme GUIGNEBERT Catherine.